

**LAURIER-CERISE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**LAUROCERASUS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Prunus lauro-cerasus ad praeparationes homoeopathicas

Autre titre latin utilisé en homéopathie : **Prunus laurocerasus**

DÉFINITION

Feuille fraîche de *Prunus lauro-cerasus* L.

CARACTÈRES

Odeur d'aldéhyde benzoïque de la feuille froissée.

Caractères macroscopiques et microscopiques décrits aux identifications A et B.

IDENTIFICATION

- A. La feuille de laurier-cerise est courtement pétiolée, coriace, épaisse, ovale à oblongue, mesurant généralement 12 cm à 15 cm de long et 5 cm à 7 cm de large. Le limbe, d'une couleur vert brillant, plus pâle sur la face inférieure, est acuminé au sommet et porte, espacées sur les bords, des dents peu marquées. Près de la base de la feuille, à la face inférieure, de chaque côté de la nervure médiane proéminente, un à deux nectaires sont visibles sous forme de taches brunâtres.
- B. Examinez au microscope un fragment d'épiderme inférieur du limbe, en utilisant la *solution d'hydrate de chloral R*. L'épiderme est formé de cellules à contours polyédriques, à parois légèrement et régulièrement épaissies et canaliculées, et de nombreux stomates de type anomocytique (2.8.3).

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : satisfait à l'essai.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 55,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

SOUCHE

Teinture mère de laurier-cerise préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de la feuille fraîche de *Prunus lauro-cerasus* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Teneur ajustée : au minimum 0,01 pour cent *m/m* et au maximum 0,05 pour cent *m/m* d'acide cyanhydrique (HCN ; *M_r* 27,03).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-orangé.

Odeur caractéristique.

IDENTIFICATION

A. Introduisez 2 mL de teinture mère dans un tube à essai. Fixez, dans la partie supérieure du tube, une bandelette de papier filtre imbibé de *réactif picro-alcalin au carbonate de lithium R*. Obturez à l'aide d'un tampon de coton. Chauffez le tube au bain-marie. Le papier prend une coloration orangée à rouge après quelques minutes (acide cyanhydrique).

B. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg d'*acide chlorogénique R* et 5 mg de *rutine R* dans 20 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : *acide formique anhydre R*, *eau R*, *méthyléthylcétone R*, *acétate d'éthyle R* (10:10:30:50 V/V/V/V).

Dépôt : 20 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez une solution de *diphénylborate d'aminoéthanol R* à 10 g/L dans du *méthanol R*. Pulvérisez ensuite une solution de *macrogol 400 R* à 50 g/L dans le *méthanol R*. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs,

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
----- Acide chlorogénique : une bande vert-bleu Rutine : une bande orangée -----	Deux bandes vertes plus ou moins intenses ----- Une bande vert-bleu (acide chlorogénique) Une bande jaune-orangée Une bande orangée -----
Solution témoin	Solution à examiner

C. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 20 µL de *benzaldéhyde R* et 10 µL d'*aldéhyde cinnamique R* dans 20 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

Plaque : plaque au gel de silice GF₂₅₄ pour CCM R.

Phase mobile : méthyléthylcétone R, hexane R (10:40 V/V).

Dépôt : 20 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : examinez en lumière ultraviolette à 254 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes d'atténuation de fluorescence présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner.

Haut de la plaque	
----- Benzaldéhyde : une bande Aldéhyde cinnamique : une bande -----	----- Une bande (benzaldéhyde) ----- Une bande -----
Solution témoin	Solution à examiner

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,8 pour cent *m/m*.

DOSAGE

Dans un ballon à fond rond de 150 mL, pesez exactement une prise d'essai, voisine de 25,0 g de teinture mère. Ajoutez 50 mL d'eau R. Obturez le ballon à l'aide d'un bouchon pourvu de deux tubulures dont l'extrémité de l'une est immergée dans la teinture mère diluée. Par la tubulure immergée, faites arriver dans le ballon un courant de vapeur d'eau et recueillez le distillat en immergeant l'extrémité de l'autre tubulure dans une fiole conique de 250 mL contenant 50 mL d'éthanol à 96 pour cent R et 2 mL d'ammoniaque concentrée R. Poursuivez l'opération pendant 30 min et jusqu'à obtention de 150 mL. Laissez refroidir. Ajoutez au liquide 2 mL de la solution d'iodure de potassium R et titrez par le nitrate d'argent 0,05 M jusqu'à l'apparition d'une opalescence.

Calculez la teneur pour cent *m/m* en acide cyanhydrique, à l'aide de l'expression :

$$\frac{n \times 0,2703}{m}$$

m = masse de la prise d'essai, en grammes,

n = nombre de millilitres de nitrate d'argent 0,05 M utilisés.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.